



## Plan de mobilité

En France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un Plan de Mobilité (ex Plan de Déplacements Urbains- PDU). Ce document cadre, réalisé collégialement, permet de planifier les grandes infrastructures de transports. Le Plan de Mobilité a pour objectif de répondre aux besoins de transport de personnes et de marchandises, en proposant des solutions de déplacements et de transport en cohérence avec le développement urbain de l'agglomération. Il doit également assurer une équité dans la desserte des territoires et l'accès aux équipements urbains, et doit répondre à la diminution des polluants atmosphérique et des GES, en réponse à la stratégie nationale bas carbone

**En janvier 2021, le tribunal administratif de Toulouse a annulé la délibération du 7 février 2018 approuvant le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine. Une procédure d'appel est en cours.**

> Documents relatifs au plan de déplacements urbains de 2012 : [cliquez ici](#)

> Documents relatifs au Projet Mobilités 2020 - 2025 - 2030 : [cliquez-ici](#)

## Intérêt du Projet

La grande agglomération toulousaine fait l'objet d'une forte croissance démographique, économique et urbaine. Le Plan de Mobilité a pour objectif d'accompagner ce dynamisme en permettant un développement harmonieux et efficace des infrastructures des mobilités sur le territoire.

*Un constat : l'augmentation des besoins de déplacements*

De cette croissance découle : une intensification des déplacements, une modification des usages, des problématiques humaines et environnementales.

**Les trois objectifs de ce plan portent sur un report modal vers les modes les moins polluants, en optimisant le partage des voiries et en s'adaptant à la croissance urbaine et démographique de l'agglomération.**

*UN RÉSEAU PLUS CAPACITAIRE ET PLUS RAPIDE : grâce à une offre de service de transports en commun depuis très tôt le matin (5h-5h30) jusqu'à tard le soir (minuit voire au-delà), avec des fréquences plus importantes. Plusieurs pôles économiques de l'agglomération souffrent aujourd'hui d'un déficit d'accessibilité en raison de la congestion automobile et d'une desserte insuffisante par les transports en commun. Le développement du réseau structurant a pour vocation d'améliorer l'accès en transports en commun à ces pôles d'emplois.*

*LE PROJET MOBILITÉS EST CONÇU EN COHÉRENCE avec les projets de développement des territoires en termes de nouveaux projets urbains, de réseaux routiers et cyclables, de zones économiques, de développement durable et d'adaptation au changement climatique.*

*DES CONNEXIONS OPTIMISÉES et une complémentarité étudiée entre l'aéroport, le réseau ferroviaire, le réseau interurbain et le réseau urbain : le maillage de demain doit permettre de maximiser les possibilités de déplacements dans l'ensemble des territoires les plus urbanisés.*

- une 3e ligne de métro et une connexion renforcée avec le réseau ferroviaire
- l'interconnexion de la Ligne B avec la 3e ligne à Labège
- 3 Linéos et des lignes express supplémentaires
- plus de maillage vers les zones d'emploi et d'habitat



**TISSÉO COLLECTIVITÉS**

7 esplanade Compans-Caffarelli, 31011 Toulouse Cedex 6